



**PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Clermont-Ferrand, le 28 juillet 2020

Service Eau, Environnement, Forêt  
Affaire suivie par :  
Landry PONT  
Tél. : 04.73.42.15.82  
ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à

**Commission Locale de l'Eau SAGE Dore  
Parc Naturel Régional Livradois-Forez  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT**

**OBJET** : autorisation environnementale instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **création d'une centrale hydroélectrique sur la Credogne sur la commune de SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX**

**Réf.** : 63-2020-00183

**P.J.** : une version numérique de la demande d'autorisation environnementale

Je sollicite votre avis sur un dossier de demande d'autorisation environnementale mise en œuvre dans le cadre de la simplification administrative des procédures.

Je vous prie de trouver en copie le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par Monsieur FIAT Jacques concernant l'opération suivante :

**la création d'une centrale hydroélectrique sur la Credogne**

Ce dossier a fait l'objet d'un accusé de réception, dans les conditions définies à l'article R181-16 du code de l'environnement, délivré en date du 28 Juillet 2020.

Conformément au 1° de l'article R.181-22 du code de l'environnement, et compte tenu du fait que l'opération pour laquelle l'autorisation est sollicitée est située dans le périmètre d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux approuvé ou a des effets dans ce périmètre, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner votre avis sur le fond et sur la forme de ce dossier.

L'absence de réponse dans un délai de 45 jours à compter de la date du présent courrier vaudra avis favorable de votre part.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La cheffe du service eau, environnement, forêt

  
Caroline MAUDUIT